



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026
PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 20 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire sortant, convoqués le lundi 16 mars conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, CORNAND Christine, TEXIER Michel, GONCALVES Régine, SERRES Gilles, PACALET Nadine, BOYER Christian, TEMPIER Nathalie, MASSE Julien, ANTOINE Agnès, GRIMBERT Sylvain, GIRAUD Fanny, DE PIETRO Michel, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, *Conseillers Municipaux.*

Quorum : 8

Julien MASSE a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance.
2. Élection du Maire.
3. Détermination du nombre d'adjoints.
4. Élection des adjoints.
5. Lecture de la charte de l'élu local.
6. Fixation des indemnités de fonction.
7. Questions diverses.

Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Maire sortant, ouvre la séance et déclare les membres du Conseil Municipal (ci-dessus) présents et installés dans leurs fonctions.

1) Nomination d'un secrétaire de séance.

Jean-Baptiste AILLAUD propose de nommer Julien MASSE (le plus jeune des élus) comme secrétaire de séance.

Jean-Baptiste AILLAUD donne la parole au plus âgé des membres élus au Conseil Municipal, Michel TEXIER.

2) Élection du Maire.

Michel TEXIER procède à l'appel et constate que 15 conseillers municipaux sont présents. Il propose ensuite deux accesseurs pour constituer le bureau : Fanny GIRAUD et Sylvain GRIMBERT (les plus jeunes des élus après Julien MASSE).

Michel TEXIER demande qui est candidat pour la fonction de Maire.
Jean-Baptiste AILLAUD propose sa candidature.

Michel TEXIER invite chaque Conseiller Municipal à se lever et à procéder au vote, à bulletin secret, et au travers de l'utilisation d'une urne.

Les deux accessseurs Fanny GIRAUD et Sylvain GRIMBERT procèdent au dépouillement, après avoir comptabilisé les enveloppes (15) sorties de l'urne.

Ils donnent le résultat du vote :

Jean-Baptiste AILLAUD : 15 suffrages obtenus.

Michel TEXIER déclare Jean-Baptiste AILLAUD Maire de CHÂTEAUVIEUX et lui remet l'écharpe.

Jean-Baptiste AILLAUD prend la parole, remercie ses anciens et nouveaux Conseillers Municipaux de leur confiance, il remercie également les administrés de s'être mobilisés aussi massivement (319 votants, soit quasiment 70% de participation lors du scrutin municipal) et d'avoir voté pour la liste qu'il conduisait dans de telles proportions (93,73% des votants). Il donne lecture de son discours.

3) Détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire propose ensuite de fixer le nombre d'adjoints, avant leur élection, et de maintenir cet effectif à 3, comme par le passé.

✚ *Délibération n° 06 - 2026 approuvée à l'unanimité des membres présents (15 pour).*

4) Élection des adjoints.

Monsieur le Maire indique que l'élection des adjoints se fait à présent par liste de candidats, paritaire.

Monsieur le Maire demande qui propose une liste de candidats.

Michel TEXIER propose une liste :

Michel TEXIER, 1^{er} adjoint, Christine CORNAND, 2^{ème} adjoint et Gilles SERRES, 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire invite chaque membre du Conseil Municipal à se lever et à procéder au vote, à bulletin secret, et au travers de l'utilisation d'une urne.

Les deux accessseurs Fanny GIRAUD et Sylvain GRIMBERT procèdent au dépouillement, après avoir comptabilisé les enveloppes (15) sorties de l'urne.

Ils donnent le résultat du vote :

Liste de Michel TEXIER : 15 suffrages obtenus.

Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, déclare la liste de Michel TEXIER élue et annonce l'ordre des adjoints comme suit : Michel TEXIER, 1^{er} adjoint, Christine CORNAND, 2^{ème} adjoint, Gilles SERRES, 3^{ème} adjoint.

Le tableau du Conseil Municipal (dit « ordre du tableau ») est dès lors arrêté et lu par Monsieur le Maire ; ce dernier explique qu'après le Maire et les adjoints, les Conseillers Municipaux sont classés par le nombre de suffrages obtenus à la dernière élection et par âge.

5) Lecture de la charte de l'élu local.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, à la demande des services de l'État et de l'AMF, pour informer et rappeler à tous les membres du Conseil Municipal leur rôle et leurs obligations.

Un exemplaire de cette charte leur est ensuite distribué.

6) Fixation des indemnités de fonction.

Monsieur le Maire rappelle que chaque indemnité de fonction ne peut dépasser un taux maximum, fixé par la loi par catégorie de mandat et croissant avec la population de la collectivité. Ces taux ne correspondent pas à des montants bruts en euros mais à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, c'est-à-dire l'indice brut 1027 (indice majoré 835).

Monsieur le Maire propose de rester au taux maximum réglementaire, soit :

Indemnité de Maire : 44,3 % de l'indice brut.

Indemnité des Adjoints : 11,77 % de l'indice brut.

✚ *Délibération n° 07 - 2026 approuvée à l'unanimité des membres présents (15pour).*

7) Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de question, la séance est levée à 19 heures 35.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Baptiste AILLAUD



Julien MASSE